Informations de base

2000/2514(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le programme stratégique quinquennal de la Commission **Subject** 8 Etat et évolution de l'Union 8.20.04 Pré-adhésion et partenariat 8.40.03 Commission européenne	

Acteurs principaux

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Secrétariat général	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/02/2000	Décision du Parlement	T5-0062/2000	Résumé
17/02/2000	Fin de la procédure au Parlement		
29/11/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2514(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0143/2000	15/02/2000	
Proposition de résolution		B5-0144/2000	15/02/2000	
Proposition de résolution		B5-0145/2000	15/02/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0062/2000 JO C 339 29.11.2000, p. 0164-0255	17/02/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Pour information	COM(2000)0154 JO C 081 21.03.2000, p. 0001	09/02/2000	Résumé
Document de suivi	COM(2002)0427	28/08/2002	
Document de suivi	COM(2003)0083	05/03/2003	Résumé
Document de suivi	COM(2004)0133	25/02/2004	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1227/2000 JO C 014 16.01.2001, p. 0133	19/10/2000	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0182/2000 JO C 144 16.05.2001, p. 0001	14/12/2000	

Résolution sur le programme stratégique quinquennal de la Commission

2000/2514(RSP) - 17/02/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune déposée au nom du PPE/DE, PSE, ELDR, le Parlement européen en appelle à l'élaboration de politiques reflétant les priorités et les aspirations des citoyens européens. Il partage l'analyse de la Commission quant aux quatre principaux défis auxquels l'Union est confrontée et se montre résolument favorable à une réforme interne des institutions orientée vers une amélioration de l'efficacité, de l'ouverture et de la transparence. Une réforme ambitieuse des institutions constitue en effet une condition sine qua non du succès de l'élargissement. Le Parlement insiste pour que la valeur ajoutée et l'efficacité des actions de l'Union européenne soient clairement démontrées au citoyen. À ce titre, il souligne qu'une Charte des droits fondamentaux mettant l'accent sur les relations entre les citoyens et les institutions européennes doit devenir partie intégrante du nouveau Traité. Sur des questions plus spécifiques, il demande un effort plus important dans le domaine économique et social en vue d'assurer le succès de l'économie européenne et de réduire les disparités entre régions d'Europe. Il demande que l'on veille à adapter en temps utile les Fonds structurels à l'élargissement de l'Union. Il indique par ailleurs que la réforme de la politique commune de pêche devrait figurer à l'ordre du jour du programme quinquennal de la Commission. Le Parlement se félicite également de l'engagement pris par la Commission d'oeuvrer en faveur du plein emploi. Il souligne la menace que fait à nouveau peser le racisme et l'intolérance et en appelle à l'élaboration de politiques contribuant au développement d'une Europe multi-ethnique et multi-culturelle. Le Parlement réclame également avec insistance le développement d'un espace de justice comportant une politique commune en matière d'asile et d'immigration. Il souhaite également renforcer Europol afin de lutter plus efficacement contre la criminalité et la fraude transfrontalière. La proposition de créer une autorité alimentaire européenne est accueillie avec satisfaction par le Parlement qui pense qu'elle est de nature à rétablir la confiance des consommateurs. Au plan international, le Parlement insiste sur la nécessité de relancer le cycle du millénaire, il demande que l'Union européenne renforce ses capacités en matière de prévention des conflits. Il souhaite aussi que soit accordée une priorité aux relations avec les pays méditerranéens et rappelle l'importance de la mise en place de solides relations politiques entre le Nord et le Sud. Il faut enfin assurer le plein succès de l'élargissement dans la foulée de la réforme des institutions européennes.

Résolution sur le programme stratégique quinquennal de la Commission

2000/2514(RSP) - 25/02/2004 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté sa stratégie politique annuelle pour 2005. Cette stratégie poursuit les objectifs suivants: fixer les priorités politiques pour 2005; identifier les initiatives qui contribueront à réaliser ces priorités; arrêter le cadre et les orientations budgétaires, pour que les initiatives prioritaires reçoivent les ressources nécessaires, et pour la programmation financière. L'année 2005 pourrait être une année charnière du processus de ratification du nouveau Traité. Il conviendra de se préparer aux changements institutionnels et politiques qui pourraient résulter de la CIG. Sur le plan des politiques internes, parmi les nombreux rendez-vous programmés, les points suivants doivent être notés: - le bilan à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, qui sera l'occasion d'enrichir la réflexion sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux des politiques communautaires pour les années 2005-2010; - le réexamen de la stratégie de développement durable, tel qu'il a été programmé au Conseil européen

de Göteborg ; - la définition d'un nouvel Agenda Social pour la période post-2006 ; - la consolidation de l'espace européen de sécurité, liberté et justice, résultant du programme Tampere, ce qui nécessitera l'adoption d'instruments législatifs supplémentaires ; - enfin, l'année 2005 devrait constituer une phase critique de préparation de l'accession de la Roumanie et de la Bulgarie, de poursuite du processus de pre-adhésion de la Turquie, y inclus l'appui financier ad hoc, et enfin de possible lancement du processus de pre-adhésion avec la Croatie. Au plan international, l'année 2005 devrait demeurer largement orientée vers les questions relatives à la lutte contre la pauvreté, la paix, la sécurité et la stabilité internationales et les suites du conflit en Iraq. Au-delà des priorités politiques, la priorité opérationnelle fondamentale pour la Commission sera de réussir l'élargissement. Ce qui signifie garantir le bon fonctionnement de l'Europe élargie et la pleine application des politiques et des règles au sein de tous les États membres. Il sera également nécessaire d'assurer la continuité des activités en cours, notamment des principales politiques communes, liées à la cohésion et au marché unique. A cet égard, l'allocation de ressources humaines supplémentaires jusqu'à 2008 sera cruciale pour permettre à la Commission de faire face à ses responsabilités institutionnelles. Au-delà de cette priorité opérationnelle, la Commission identifie les priorités politiques suivantes pour 2005 dans le cadre d'une Union élargie et s'inscrivant dans la continuité des objectifs des années antérieures : - un nouvel élan de croissance économique, fondé sur une compétitivité et une cohésion améliorées, constituera l'objectif central de la Commission ; - l'objectif de stabilité et sécurité sera maintenu, à travers la recherche d'une meilleure sécurité et d'une pleine application de la notion de citoyenneté européenne, pour des citoyens plus nombreux et plus mobiles; - forte de sa nouvelle légitimité continentale, l'Unionassumera sa nouvelle responsabilité extérieure, notamment de voisinage (participation à la reconstruction de l'Irak, accords nouveaux et renouvelés avec différents pays etc). S'agissant des ressources financières, 2005 est une année particulièrement ambitieuse puisque les montants disponibles sous les plafonds fixés dans les perspectives financières ont été réduits par l'ajustement annuel aux prix courants, ce qui signifie que le budget 2005 devra être particulièrement serré. Le plafond décidé pour 2005 s'établira à 119,4 milliards EUR en engagements et à 114 milliards EUR en paiements. L'avant-projet de budget devra respecter ce plafond. Il sera présenté par la Commission le 28 avril: - en ce qui concerne la rubrique 1 "Agriculture", l'estimation provisoire pour 2005 s'établit à EUR 50 754 millions, même si le montant inscrit à l'APB 2005 dépendra en particulier du taux de change EUR-USD moyen pendant le premier trimestre de l'année 2004 ; - s'agissant de la rubrique 2 "Actions structurelles", les dépenses sont intégralement inscrites au budget annuel conformément à l'AII, ce qui ne laisse aucune marge sous le plafond de cette rubrique des perspectives financières. Les dépenses correspondant aux nouveaux États membres sont fondées sur les conclusions de Copenhague ; - les dépenses prévues pour 2005 sous la rubrique 3 "Politiques internes" laissent une marge de EUR 54 millions sous le plafond. ; - pour ce qui est de la rubrique 4 "Actions extérieures", la situation délicate est rendue plus complexe par les besoins de financement liés à la proposition de poursuite de la participation de l'Union à la reconstruction de l'Iraq (un montant de EUR 200 millions est proposé pour 2005); - en ce qui concerne la rubrique 5 "Administration", la situation est très difficile : pour pouvoir répondre à la demande de nouveaux postes prévue pour toutes les institutions en 2005 en raison de l'élargissement, la Commission et d'autres institutions devront revoir en profondeur la programmation actuelle de leurs dépenses et investissements, en envisageant au besoin des mesures exceptionnelles permettant d'économiser sur les dépenses administratives; - sous la rubrique 7 "Stratégie de préadhésion", aucune modification n'est proposée par rapport aux montants programmés précédemment.

Résolution sur le programme stratégique quinquennal de la Commission

2000/2514(RSP) - 05/03/2003 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté une communication sur la stratégie politique annuelle pour 2004. Celle-ci définit un cadre clair en matière de politiques et de ressources pour 2004 qui orientera la préparation de l'avant-projet de budget et la planification opérationnelle. La priorité politique essentielle réside dans le lancement des travaux de l'Union élargie. Les deux priorités associées sont la stabilité et la croissance durable. Ces trois priorités s'inscrivent dans la continuité des priorités de la Commission pour 2003. - En ce qui concerne la priorité essentielle, à savoir l'adhésion, les ressources financières supplémentaires sont destinées à financer l'extension des programmes existants à l'Union élargie. Les fonds sont également prévus pour le financement de mesures transitoires spécifiques, relevant des politiques internes, décidées lors du Conseil européen de Copenhague: le mécanisme d'évaluation de Schengen, l'appui aux nouveaux États membres en matière de sûreté nucléaire et la poursuite des aides visant à renforcer leurs capacités administratives et institutionnelles. En outre, les crédits en faveur de la Turquie, de la Roumanie et de la Bulgarie seront augmentés au cours de la période 2004-2006. La stratégie politique annuelle fait apparaître que 1 500 postes sont nécessaires au sein de la Commission pour l'élargissement. 780 postes sont demandés à l'autorité budgétaire pour 2004. 500 postes d'auxiliaires ont été accordés à titre d'avance par l'autorité budgétaire pour contribuer aux préparatifs en 2003. - La priorité en matière de stabilité comporte un volet interne et un volet externe. La Commission propose une dotation supplémentaire de 175,0 millions d'euros. Au sein de l'UE, celle-ci permettra d'accorder une grande place à l'amélioration des contrôles aux frontières et d'établir un système intégré d'information sur les visas et de développer une politique de sécurité des réseaux de télécommunications. Des activités comme la lutte contre le bioterrorisme sont également prévues. Pour soutenir la stabilité en dehors de l'Union, on prévoit une augmentation des aides en faveur des Balkans occidentaux et de la région méditerranéenne, parallèlement au renforcement de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme et au développement de l'assistance par le biais de l'aide humanitaire aux régions du monde où la stabilité est menacée par des crises humanitaires. - Quant à la priorité "croissance durable", un complément de 45,7 millions d'euros est destiné à développer la capacité à réagir aux catastrophes dues à la pollution pétrolière dans l'Union. Cette augmentation couvre également la mise en oeuvre du Plan d'Action de l'UE sur les maladies transmissibles et pour financer les contributions, au niveau accordé avec le Conseil et le Parlement européen, au Fonds mondial pour combattre le SIDA, le paludisme et la tuberculose. Un certain nombre d'autres actions font l'objet d'un renforcement, notamment dans les domaines de l'environnement comme la protection des forêts tropicales dans les pays en développement, la nouvelle stratégie pour les produits chimiques, des affaires sociales et de l'énergie. La Commission comblera les besoins en ressources humaines liésà ses priorités en matière de stabilité et de croissance durable par redéploiement interne. Près de 140 postes doivent être ainsi réaffectés au sein de la Commission. Au total, le budget 2004 pourrait se chiffrer à environ 111 000 millions d'euros en crédits d'engagement, dont quelque 11 000 millions sont consacrés à l'élargissement.

Résolution sur le programme stratégique quinquennal de la Commission

2000/2514(RSP) - 09/02/2000 - Pour information

OBJECTIF : présenter les objectifs stratégiques de la Commission pour les années 2000 à 2005. CONTENU : Face aux multiples défis auxquels sera confrontée l'Europe, la Commission estime qu'une réponse collective et éminement européenne s'impose. Pour ce faire, elle entend agir en étroit

partenariat avec les autres institutions de l'Union et selon un partage bien équilibré des tâches avec les États membres. Sur le plan politique, une priorité majeure pour la Commission sera de faire avancer le processus d'élargissement pour stabiliser le continent européen et garantir la paix, la démocratie et les droits de l'homme. Pour cela, une politique étrangère et de sécurité commune s'impose en développant une politique cohérente de coopération avec les voisins européens. À cet égard, la stabilisation des Balkans s'impose comme une urgente priorité et nécessité une gamme complète de compétences politiques et administratives, assorties de l'obligation de rendre compte. Par ailleurs, l'élargissement doit être compris comme une exigence supplémentaire d'intégration plutôt que comme un processus parallèle et distinct. Dans ce cadre, la CIG doit être une réussite rapide. De même, la Commission estime que la défense de la démocratie et des droits de l'homme doit faire partie intégrante des missions de l'Union et la lutte contre l'intolérance et le racisme, un défi quotidien. Sur la plan économique et social, la lutte contre le chômage constitue la priorité absolue de la Commission, de même que l'amélioration et la modernisatin du modèle social européen afin que l'État reste solidaire des moins nantis dans un contexte de modération des dépenses publiques. En s'attaquant à tous ces défis, l'Union doit répondre aux préoccupations des citoyens en matière d'environnement, de sécurité et de qualité de la vie par l'intermédiaire d'institutions efficaces, fiables et transparentes. En conséquence, la Commission propose de poursuivre 4 grands objectifs stratégiques au cours des 5 prochaines années : 1) promouvoir de nouvelles formes de gouvernance européenne : il s'agit de donner plus largement la parole aux citoyens sur la conduite des affaires européennes, de faire fonctionner les institutions de manière plus efficace et plus transparente, notamment en réformant la Commission et en créant ainsi un exemple pour d'autres instances ; d'adapter les institutions aux impératifs de l'élargissement, de mettre au point de nouvelles formes de partenariat entre les différents niveaux de pouvoir en Europe et, enfin, d'apporter une contribution européenne distincte et active à l'élaboration d'une gouvernance mondiale; 2) une Europe stable s'exprimant d'une voix plus forte dans le monde : il s'agit d'oeuvrer au succès de l'élargissement et à la mise en place d'une réelle politique de coopération avec les candidats. Il s'agit également de chercher à établir une coopération plus étroite entre les institutions européennes et entre les États membres ainsi qu'à placer l'Europe à la pointe de la construction d'une nouvelle économie mondiale; 3) un nouvel agenda économique et social : il faut moderniser l'économie pour la faire entrer dans l'ère numérique, tout en favorisant l'emploi ainsi que le développement durable et enremodelant les systèmes de protection sociale pour construire une société équitable et soucieuse du bien-être de chacun; 4) une meilleure qualité de vie : il s'agit de répondre concrètement aux questions qui affectent la vie quotidienne des citoyens en particulier, l'environnement, la sûreté alimentaire, les droits des consommateurs, la justice et l'insécurité par rapport à la criminalité.